

Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire 05 octobre 2021

Etaient présents :

Mesdames DENAT, BOURGEOIS, MARIE, MALGOUIRES, PEYRE, PILLON, PIMENTEL PEREIRA, ARSANDAUX, GAILLARD, GAUTIER, BOUSQUET, DAILLY, SIDRAN, CORNAGLIA, CHABERNAUD, ESCURE, ARNAUD et RIEU.

Messieurs AYMES, CARLES, CASTEL, VERNEZOU, LAGRANGE et PINAUD.

Etaient excusés :

Mesdames POCHAT, GEMAR, CARLES HOFFMANN et BENICOURT.

Messieurs FAHET, DE PEYRECAVE, HOCQUET, VISINONI, ROUX, DELOR.

Tour de table

Comme convenu, l'assemblée a débuté après un temps d'échanges autour d'un café, chacun ravi de pouvoir se retrouver en présentiel.

A tour de rôle, les 24 membres présents ont pu partager un état des lieux de ces derniers mois de leurs structures/services mais aussi de l'évolution de leur fonction de directeur. Beaucoup d'émotions, de fatigue voire même de résignation ont été exprimées. Les constats restent les mêmes : difficulté croissante des recrutements, mal-être des personnels, le manque de soutien des autorités...

Malgré tout, même si pour certains c'est encore avec peu d'espoir, une reprise des activités, des projets s'est enclenchée avec toujours la volonté de faire évoluer les choses, pour le bien-être des résidents et des salariés.

Réélections _ Correspondants départements / Conseil d'administration / Bureau

Tous les membres ont été élus à l'unanimité pour 3 ans - Cf synthèse des réélections à l'issue de ce procès-verbal.

Les correspondants départementaux :

La réélection des correspondants départementaux a été l'occasion de rappeler le rôle essentiel de ces derniers. En effet, le correspondant départemental détient l'information de son territoire : ses forces, les arrivées, les départs, les attentes et besoins de ceux qui y évoluent.

L'idée n'est pas de rajouter une charge de travail conséquente à la fonction de directeur d'établissement/service mais d'avoir un rôle de représentants de l'ADESPA, de relais auprès de la permanente de l'association afin de pouvoir enclencher des actions au service des personnes rattachées au territoire.

Rien n'est cloisonné et les actions peuvent s'étendre aux départements limitrophes, l'objectif étant de faciliter le déroulement des actions.

De la même manière qu'il n'est pas obligé que tout repose sur le correspondant départemental. En ce sens, la nomination d'un suppléant, dans la mesure du possible, permettra de répartir les actions à entreprendre.

Quelques idées :

- Accueillir les nouveaux collègues – présenter l'association / inviter à participer à une des réunions...
- Représenter l'ADESPA sur son territoire
- Développer le réseau (diversifier les profils des adhérents, les statuts...)
- Faire le lien avec les établissements/services pour recenser les attentes/besoins
- Engager et développer des actions inter établissements
- ...

Pour rappel, le correspondant départemental de l'ADESPA est également celui de l'AD-PA, désigné par les présidents des deux associations.

Les membres du conseil d'administration :

Une fois les correspondants départementaux désignés, les membres du conseil d'administration ont été élus (cf synthèse des réélections). Il a été rappelé l'article 15 des statuts de l'association : « *L'association est administrée par un Conseil d'Administration de 15 membres élus par l'Assemblée Générale pour trois ans. Chaque correspondant départemental de l'ex Midi-Pyrénées ou « Occitanie Ouest » est membre de droit. Tout membre sortant peut-être à nouveau candidat.* »

Les membres du bureau :

A la suite, comme le prévoit les statuts, les membres du Conseil d'Administration ont voté « *un bureau composé au minimum d'un Président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier* ».

Pour clore ces élections, l'association se réjouit de maintenir la présence et l'implication de fidèles mais aussi l'arrivée de nouvelles personnes que ça soit en tant que correspondant départemental, membre du CA ou encore du bureau.

Orientations 2022

Bien que l'association ait réussi, tant bien que mal, à se maintenir depuis la crise sanitaire ; elle n'a pas pu poursuivre certains de ces projets, à savoir

- relancer le réseau des résidences autonomes,
- reprendre les groupes de travail inter établissements (RA, animation, cadres santé....),
- proposer des actions de retour d'expérience et/ou de travail sur des projets/initiatives selon les besoins. Dans ce sens, l'idée de relancer le partage d'informations sur les caractéristiques des structures est reprise (cf fiche établissement/service 28.01.2020)
- reprendre les réunions de l'ADESPA toutes les 6 semaines, sur le même principe : matin réunion et après-midi, intervention d'un prestataire selon la thématique choisie. Jusqu'à présent les réunions se déroulaient essentiellement sur Grenade mais l'objectif reste de les délocaliser sur d'autres territoires. Toutes propositions d'accueil sont bienvenues.

Pour continuer à perdurer, il est grand temps que l'association retrouve une dynamique, développe ses actions et son réseau. Pour cela, il est nécessaire que chacun à sa portée puisse s'impliquer.

La présence d'un permanent permet de faciliter les démarches, de faire gagner du temps et contribue au développement des actions. Tous les participants approuvent la nécessité d'un poste de permanent pour maintenir et faire évoluer l'association. Cependant, à ce jour, les seules ressources de l'ADESPA : cotisations et actions de formations, ont été fortement impactées par la crise Covid.

Un bilan sur les actions 2021 sera posé mais pour pouvoir maintenir ce poste, il est primordial d'augmenter le nombre des adhésions et développer les actions de formations. Encore une fois, le permanent à lui seul ne peut pas détenir les informations et besoins des territoires d'où l'importance et la nécessité de relais avec les correspondants départementaux.

L'idée étant également d'éviter au maximum de devoir augmenter les cotisations.

L'organisme de formation

Un gros et long travail reste à accomplir d'ici la fin de l'année : la certification Qualiopi.

Cette certification qualité est nécessaire pour continuer à offrir des actions de formation, notamment celles faisant l'objet d'un financement. Sans cette certification, les aides financières ne seront pas accordées par les OPCO et autres organismes de subvention.

L'obtention de cette certification permettra aussi de pouvoir faire intervenir des indépendants qui ont fait le choix de ne pas se certifier eux-mêmes.

Au-delà du temps et de l'énergie que cette préparation engage, la certification a un coût de 1525€ HT, comprenant l'audit initial, de suivi et les frais d'instruction.

Bien que pour de nombreuses raisons, trop d'actions ont dû être annulées faute de participants, l'ADESPA va continuer de proposer les actions de formation contenues dans le catalogue de formation (cf site internet). En effet, l'intérêt des programmes et le besoin d'en bénéficier ne sont pas remis en cause.

Aussi, pour avantager leur maintien, il est convenu de l'ouverture des actions de formations à d'autres que les membres de l'ADESPA Occitanie. Il est acté que le tarif appliqué sera basé sur celui de l'AD-PA, soit à ce jour 12% de plus pour les non-adhérents.

La localisation est également souvent un frein. Ici aussi, le rôle du correspondant est essentiel pour impulser/relayer/participer à l'organisation des actions avec quelques établissements d'un même territoire, tout en laissant la possibilité de les ouvrir à d'autres limitrophes.

Les actions de formation proposées dans le catalogue ne sont pas figées. Selon les besoins/contacts remontés, de nouvelles actions peuvent s'organiser via l'ADESPA, en intra ou inter établissements.

D'ici la fin du mois, Danielle GUIRAL quittera ses fonctions. Depuis quelques temps, le relais s'organise avec Messieurs ASENSI et DAUZAT qui se répartiront les actions en fonction de leurs compétences.

A la fin de l'année 2022, ce sera au tour de Christiane BALARD de quitter ses fonctions. Une réflexion est déjà entreprise pour envisager la poursuite de ses prestations après son départ.

En faisant intervenir des indépendants, l'ADESPA leur permet de développer leur clientèle ; une réflexion est en cours afin de convenir d'une rétribution à l'association.

Autre point :

La demande d'une action portée communément auprès des autorités est formulée afin de revendiquer les difficultés encore rencontrées, le manque de moyens humains...

Les modalités de mise en œuvre restent à définir : mobilisation de plusieurs directeurs sur chacun des territoires, regroupement inter-fédérations auprès de l'ARS Occitanie, médiatisation...

Le président se rapprochera des autres fédérations/association afin de leur proposer de se joindre à cette démarche.

Ce point rappelle l'importance, tout comme les autres actions de l'ADESPA, de reprendre les réunions et activités du conseil d'administration toujours dans l'objectif (cf article 5 Statuts), « de donner à ses adhérents les moyens d'améliorer les conditions d'exercice de leur profession, le fonctionnement de leurs établissements et services au profit de la qualité de vie des personnes âgées. »

Grenade, le 07/10/2021

Amandine MARIE

Secrétaire ADESPA Occitanie

Didier CARLES

Président ADESPA Occitanie

ADESPA Occitanie
EHPAD Saint-Jacques
775 chemin Piquette
31330 GRENADE SUR GARONNE

SYNTHESE DES ELECTIONS ADESPA OCCITANIE

Au 05.10.2021, ont été élus pour 3 ans :

Les correspondants départementaux

TITULAIRE	SUPPLEANT	Département
Hélène DENAT	Mickaël ASENSI	09
Mérodie BOURGEAIS		11
Nathalie ESCURE	Pierre ROUX	12
Amandine MARIE	Geneviève ARNAUD	31
Jean-Marc PINAUD	Francis DELOR	32
Elisabeth ARSANDAUX	Béatrice GAILLARD	46
Denis DE VOS		65
Nadia BOUSQUET	Vincent VERNEZOU	81
Virginie CARLES HOFFMANN	Céline MALGOUIRES	82

Les membres du conseil d'administration, (par ordre alphabétique) :

- Mérodie BOURGEAIS
- Nadia BOUSQUET
- Marie-Hélène CHABERNAUD
- Didier CARLES
- Virginie CARLES HOFFMANN
- Vincent CASTEL
- Audrey CORNAGLIA
- Hélène DENAT
- Denis DE VOS
- Nathalie ESCURE
- David LAGRANGE
- Amandine MARIE
- Jean-Marc PINAUD
- Marie-France PEYRE
- Pierre ROUX

Les membres du bureau

Président	Didier CARLES
Vices Présidents	Vincent CASTEL et Pierre ROUX
Trésorière/ Trésorier Adjoint	Marie-France PEYRE / Jean-Marc PINAUD
Secrétaire /Secrétaire Adjointe	Amandine MARIE / Marie-Lise PIMENTEL PEREIRA